

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Umweltschutz
Schlagworte	Gefährliche Substanzen, Sonderabfälle
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Interkantonale Zusammenarbeit
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Eperon, Lionel
Freymond, Nicolas
Gerber, Marlène
Mosimann, Andrea
Rinderknecht, Matthias
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Gerber, Marlène; Mosimann, Andrea; Rinderknecht, Matthias; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Umweltschutz, Gefährliche Substanzen, Sonderabfälle, Interkantonale Zusammenarbeit, 1991 – 2011*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Abfälle	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Abfälle

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 21.12.1991
SERGE TERRIBILINI

Afin de prendre en charge les **déchets spéciaux romands** (principalement les résidus des usines d'incinération des ordures ménagères), il est prévu de construire plusieurs entrepôts dans les cantons de Vaud et de Fribourg. La Commission inter-cantonale romande pour le traitement des déchets, qui effectue ses recherches depuis quatre ans, a désigné, à partir d'études de surface, cinq sites parmi les 32 retenus initialement. A la suite de forages, la commission sera en mesure de choisir les trois sites définitifs, et les travaux devraient commencer en 1994.¹

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 09.04.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die Kantone der Westschweiz haben sich geeinigt, bei Oulens-sous-Echallens (VD) eine **Sondermülldeponie** einzurichten. Geplant ist die künftige Einlagerung von jährlich ca. 50'000 Tonnen stabilisiertem Sonderabfall, der zu 90% aus Filterstäuben der Kehrrechtverbrennungsanlagen bestehen wird.²

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 04.11.1997
LIONEL EPERON

En proie à des difficultés financières majeures, la société DMS-Fairtec, chargée de l'exploitation de la décharge pour déchets spéciaux de **St-Ursanne** (JU), a déposé son bilan avant d'être définitivement mise en faillite dans le courant du mois d'avril. En raison de ces nouveaux développements, le traitement et le transport vers un site approprié des quelque 8'000 tonnes de déchets spéciaux encore entreposés sur les lieux sont alors tombés sous la responsabilité du canton du Jura. Confrontées à une facture comprise entre CHF 2.5 et 4 millions, les autorités cantonales ont sollicité le soutien financier de la Confédération et des cantons de Zurich, St-Gall et Thurgovie d'où proviennent environ 70% des boues industrielles stockées à St-Ursanne. Par ailleurs, il convient de souligner que l'unité de stabilisation de déchets spéciaux qui se trouvait jusqu'alors à St-Ursanne a été rachetée par l'ISDS (Installation de stockage pour déchets stabilisés) à Oulens-sur-Echallens (VD) pour un montant de 300'000 francs. Sa mise en service sur ce nouveau site est prévue pour le mois de juin 1998. A ce propos, il est à relever que les travaux de construction de la première étape de l'ISDS ont débuté en juin de l'année sous revue. Bien qu'ayant activement participé au processus de planification qui avait abouti au choix du site vaudois en 1993, le gouvernement fribourgeois a toutefois renoncé à s'associer à la réalisation de cet ouvrage chapeauté par les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel et du Valais. Les autorités fribourgeoises ont en effet douté de la viabilité économique du projet eu égard aux surcapacités de stockage de la décharge privée «Teuftal» à Mühleberg (BE). Conçue pour accueillir 60'000 m³ de déchets spéciaux, la première étape de l'ISDS sera en principe destinée à l'entreposage définitif des cendres volantes riches en métaux lourds provenant des usines d'incinération des ordures ménagères.³

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 10.11.2004
PHILIPPE BERCLAZ

L'Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN) du canton du Jura a approuvé le **projet d'assainissement de la décharge de Bonfol** des huit entreprises chimiques bâloises (BCI). Sa décision est toutefois assortie de 54 demandes de compléments sur le traitement de l'air et la sécurité. Ceux-ci reprennent certains points qui avaient été mis à l'index par le Collectif Bonfol (Pro Natura, WWF, SIB et les Verts français), tels que le traitement de l'air et la sécurité des travailleurs comme de la population. La faisabilité de la construction de la halle métallique posait aussi problème pour l'OEPN. Ce point litigieux a pu être levé, car, entre-temps, le BCI a abandonné cette solution et a cherché un autre type de couverture pour la décharge. Répondant à l'OEPN, le BCI a accepté de donner les compléments, sauf sur deux points d'achoppement: l'implantation de deux piézomètres supplémentaires pour surveiller l'activité souterraine de la décharge, et la nécessité de réaliser une étude d'impact sur l'environnement pour tout ce qui touche au conditionnement des déchets avant que ceux-ci soient chargés sur train et acheminés vers des stations d'incinération étrangères.⁴

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 05.10.2005
PHILIPPE BERCLAZ

Sollicité pour son avis de droit par le canton du Jura, le Conseil fédéral a estimé que l'assainissement de la **décharge chimique de Bonfol** ne nécessitait pas la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour l'excavation et le conditionnement des déchets. À la date butoir de juin, les huit entreprises chimiques bâloise (BCi) n'ont pu rendre que le tiers des compléments exigés par l'Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN) du canton du Jura. Elles ont révélé ne pas pouvoir fournir les autres, car ils devaient être élaborés avec les consortiums qui réaliseront l'assainissement de la décharge. Or, la désignation de ces entreprises n'avait pas pu être faite, car le canton du Jura n'avait pas encore approuvé le projet d'assainissement. Le financement constituait le nœud de la discorde. Le canton du Jura refusait de parapher le document tant que la BCi ne s'était pas engagée par écrit à ne rien réclamer au canton du Jura ou à la commune de Bonfol au titre de participation à l'assainissement. La chimie bâloise n'était pas d'accord sur ce point et exigeait une négociation sur les responsabilités, car, selon elle, la loi oblige tous les responsables d'un site pollué à passer à la caisse. Interpellé par le conseiller national Rennwald (ps, JU) sur ce différend financier, le Conseil fédéral a répondu qu'il ne dispose qu'aucune base légale pour intervenir dans la répartition des coûts. Mais, il a toutefois estimé que la BCi devait assumer les coûts jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise ou qu'un accord conclu.⁵

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 06.11.2007
ANDREA MOSIMANN

Im November begann der Rückbau der **Sondermülldeponie in Kölliken (AG)**. Über 500 000 Tonnen Sondermüll müssen unter grössten Sicherheitsvorkehrungen ausgegraben und entsorgt werden. Die Sanierung kostet gegen eine halbe Mia Fr.⁶

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 16.05.2008
NICOLAS FREYMOND

Après huit ans, les représentants de la chimie bâloise, de Greenpeace et de la Fondation Edith Maryon sont finalement parvenus à un **accord concernant l'assainissement de la décharge de Bonfol (JU)** grâce à la médiation de la justice jurassienne. Greenpeace a obtenu l'élimination par oxydation de quelque 2000 litres de mazout. La chimie bâloise a en outre concédé des analyses et mesures d'émissions sur la propriété de la Fondation Maryon. Au total, la société chargée de l'assainissement de la décharge (BCI) a dépensé 8 millions de francs pour obtenir la levée des oppositions et le droit de lancer ses travaux. Le canton ayant octroyé les autorisations nécessaires, les travaux ont débuté rapidement et dureront jusqu'en 2014.⁷

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 09.09.2008
NICOLAS FREYMOND

Le dépôt de déchets spéciaux de Kölliken (AG) a été mis hors service pour une durée indéterminée suite à un incendie survenu la nuit du 25 au 26 juin de l'année sous revue. La cause en serait l'inflammation de magnésium par des substances acides. S'il n'a fait aucune victime, le sinistre a toutefois exigé une nouvelle analyse des risques, afin de redéfinir le concept pour la sécurité des travailleurs, et l'interruption des travaux d'extension du dépôt débutés en novembre 2007. Après avoir envisagé une reprise de l'assainissement dès septembre, les dirigeants ont estimé nécessaire de renforcer les mesures de sécurité et repoussé à mi janvier 2009 le redémarrage du chantier.⁸

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 17.04.2009
NICOLAS FREYMOND

Les représentants de la chimie bâloise ont déposé une requête auprès du gouvernement jurassien concernant la répartition des coûts relatifs à **l'assainissement de la décharge de Bonfol (JU)**. Débutés l'année précédente, les travaux sont estimés à 350 millions de francs, montant à la charge de la société exploitant la décharge (BCI). Celle-ci étant la propriété commune de plusieurs firmes bâloises (Ciba, Clariant, Novartis, Syngenta, etc.), il s'agit dès lors de savoir comment les coûts de l'assainissement seront répartis entre ces dernières. Lesdites firmes ont d'ores et déjà convenu entre elles d'une répartition, mais il revient au canton du Jura et à la commune de Bonfol d'en décider formellement. Sur le terrain, les travaux ont progressé conformément aux délais prévus et sont censés se terminer en 2014.⁹

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 31.10.2009
NICOLAS FREYMOND

D'importants travaux ont débuté, en janvier, au **dépôt de déchets spéciaux de Kölliken (AG)**, victime d'un incendie l'année précédente. Sur la base d'une nouvelle analyse des risques, les exploitants ont révisé le concept de sécurité de l'installation. Ainsi, des mesures ont été prises pour renforcer la sécurité des employés, notamment la construction d'une halle dédiée à la manipulation des déchets. Elles ont pour conséquence une réduction de la capacité quotidienne de traitement des déchets oscillant désormais entre 250 et 450 tonnes au lieu de 500 tonnes. Ainsi, la reprise des

travaux d'assainissement de la décharge, exploitée de 1978 à 1985, a été repoussé d'une année, soit à mi-2010, et leur coût réévalué à la hausse à 650 millions de francs. Ce surcoût de 250 millions de francs et les nouvelles contraintes pesant sur l'assainissement ont suscité des tensions croissantes entre le consortium propriétaire de la décharge et les entreprises de traitement des déchets. À l'automne, l'ancien conseiller national Franz Steinegger (plr, UR) a été sollicité pour officier comme médiateur afin d'éviter que le litige ne soit porté en justice.¹⁰

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 20.01.2010
NICOLAS FREYMOND

Le litige concernant le surcoût de l'assainissement du **dépôt de déchets spéciaux de Kölliken (AG)** a connu son épilogue en toute fin d'année. Le consortium propriétaire du dépôt, réunissant le canton d'Argovie, le canton et la ville de Zurich, ainsi que les firmes de la chimie bâloise, et la Confédération ont convenu du financement du surcoût : ramené de 250 à 222 millions de francs, celui-ci est pris en charge à raison de 46 millions par le consortium et de 176 millions par la Confédération à travers le Fonds pour les sites contaminés (OTAS). Les entreprises chargées de l'assainissement ont toutefois jugé ce montant insuffisant et refusé de reprendre les travaux. Plusieurs rencontres, présidées par Franz Steinegger, en sa qualité de médiateur, ont ainsi été nécessaires pour aboutir, en fin d'année, à un accord sur le montant définitif du surcoût, qu'aucune des parties n'a toutefois communiqué, indiquant seulement que la différence avec le précédent montant se chiffrait en dizaines de millions de francs.¹¹

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 12.03.2011
MARLÈNE GERBER

Die Sanierung der **Sondermüldeponie Kölliken (AG)** soll rund um die Hälfte teurer werden, als dies vor sieben Jahren geplant gewesen war. Grund dafür seien unter anderem die verschärften Sicherheitsvorschriften sowie die 82'000 t Schlacke, welche während den Sanierungsarbeiten entdeckt wurden. Für die Kosten, welche bis zu CHF 770 Mio. betragen könnten, müssen mit den Kantonen Aargau und Zürich, der Stadt Zürich und der Basler Chemie die ehemaligen Betreiber der 1985 stillgelegten Deponie aufkommen. Geplant ist, dass der Bund CHF 170 Mio. aus dem Altlastenfonds beisteuert. Davon hat er CHF 120 Mio. bereits gesprochen.¹²

1) BaZ, 26.1. et 20.12.91; NQ, 2.11.91; NF, 21.12.91; Presse du 13.12.91

2) 24 Heures, Lib. und NQ, 9.3.93; NF, 9.4.93

3) JdG, 20.3., 3.4., 23.6. et 10.10.97; TA, 21.3.97; QJ, 8.4.97; Lib., 20.3., 23.6. et 10.10.97; 24 Heures, 4.11.97; Presse des 26.2., 22.3., 17.4. et 4.11.97

4) LT, 30.4.04; presse du 15.5 (Collectif) et 3.6.04 (OEPN); QJ, 11.6, 19.9 et 10.11.04.

5) BO CN, 2005, p. 1523; LT, 4.3.05 (étude d'impact); QJ, 11.3, 9.6 et 6.9.05 (Rennwald); presse des 14.7 et 30.9.05.

6) AZ, 27.7. und 6.11.07; BaZ, 10.8.07; NZZ, 24.8. und 6.11.07.

7) QJ, 11 et 12.1.08; LT, 17.1.08; NZZ et QJ, 16.5.08 (autorisations).

8) NZZ, 9.7.08; AZ, 10.7.08; AZ et NZZ, 15.7, 7.8 et 9.9.08.

9) BaZ, 28.1.09; LT et QJ, 17.4.09.

10) AZ et SZ, 17.1 et 16.7.09; AZ et NZZ, 30.10.09; NZZ, 31.10.09 (Steinegger).

11) AZ, NLZ et NZZ, 20.1.10; NZZ, 27.5 et 29.12.10.

12) NZZ, 12.3.11.